

www.mairie-le-bouscat.fr



"Rapport Annuel De la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées"

Ville du BOUSCAT

Année 2014

Rapport proposé à la validation de la Commission d'Accessibilité au Personnes Handicapées du 26 juin 2015 , puis à la la validation du Conseil Municipal le

SOMMAIRE

1. Introduction:	3
2. Données Générales:	4
2.1 Coordonnées administratives	4
3. Bilan de l'existant dans le Domaine du Cadre Bâti:	10
3.1 – Les Etablissements Recevant du Public (E R P):	10
3.2 – Le Logement :	11
4. Bilan de l'existant dans le secteur des transports:	12
4.1 – Les arrêts de TRAM:	12
4.2 – Les arrêts des BUS:	12
4.3 – Le MOBI BUS:	14
4.4 – Les transports Organisés par le Conseil Général:	14
5. Bilan de l'existant dans le domaine de la voirie:	15
5.1 – Places de stationnement réservées:	15
6. Perspectives:	16
6-1 Les futures orientations du PLU Communautaire:	16
6.2 Communication	19
7. Annexes:	20
7.1 Synthèse de l'évolution du % d'accessibilité des bâtiments communaux:	20
7.2 Cartographie du programme d'actions prioritaires du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)	21

1. Introduction:

La loi du 11 février 2005¹ pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46.

Article 46 : « dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Monsieur Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. »

(code général des collectivités territoriales, article L 2143-3)

Les principales missions de la commission sont :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Etablir un rapport annuel qui sera présenté en Conseil Municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées mais aussi à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées .

¹ Pour plus de renseignement, vous pouvez aller sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

2. Données Générales:

2.1 Coordonnées administratives

Ville du Bouscat

Place Gambetta

BP 20045 – 33491 Le Bouscat Cedex

Tél : 05 57 22 26 90

Courriel : contact@mairie-le-bouscat.fr

Accès : Entrée principale par la place Gambetta

Le Bouscat est une commune située dans le département de la Gironde et Commune membre de Bordeaux Métropole.

Elle est limitrophe des communes de Bordeaux au Sud Est, Bruges au Nord et Eysines à L'ouest.

Le Bouscat bénéficie d'un accès aux réseaux de transports en communs suivants:

- Réseau TBC[

Tramway

C Cracovie.Parc des expositions ⇔ Bégles Lycée Vàclav Havel

- Bus

Depuis le 22 février 2010

Liane

5

Villenave d'Ornon-Piscine Chambéry ⇔ Eysines-Centre ou
Le Taillan-Médoc-La Boétie

Liane

6

Palais de Justice ⇔ Blanquefort-Caychac Bourg

Liane

15

Villenave d'Ornon-Bourg ou Pont de la Maye ⇔ Parc des Expositions ou
Brandenburg

- Ligne **29** Quinconces ⇔ [Eysines](#)-Lycée Charles Péguy *ou* [Blanquefort](#)-Ecoparc
- Corol** **33** [Mérignac-Soleil](#) ⇔ [Parc des Expositions de Bordeaux](#)
- Citéis** **46** Place Ravezies-Le Bouscat (*fonctionnement en boucle autour du Bouscat*)
- Ligne **56 Express** Palais de Justice ⇔ [Parempuyre](#)-Lisière du Vignoble
- Ligne **72** [Eysines-Centre](#) ⇔ [Bordeaux-Martinique](#) / Camille Godard
- Ligne **73** Les Aubiers ⇔ [Bruges-Villaboies](#) ou [Bruges](#)-Zone de Fret

- Réseau Trans Gironde[[]

703 Quinconces⇔ [Lesparre-Médoc](#)-Gare SNCF

- Voirie:

La Commune a une superficie de **5,28 Km2 environ et elle compte 65 km de voirie.**

Le découpage **en** « Ilots regroupés pour l'information statistique », IRIS découpe le territoire en 9 quartiers :

- Hippodrome – Lafon Feline
- Cheneraie – Lavigne
- Ausone – Les Ecus
- Jean Moulin
- Centre – Ermitage
- La Garenne – Baudin
- Barriere du Medoc
- Marceau – Tivoli
- Jean Jaures Ravezies

- Population:

En 2012, la commune comptait 23 376 habitants.

2.2 Informations Administratives de la CCAPH

Cette commission a été créée par le conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2009.

Son fonctionnement repose sur deux réunions annuelles.

2.3 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat intercommunal est mis en œuvre par Bordeaux Métropole.

Le PLH actuel prévoit les mesures suivantes en faveur des personnes Agées et/ou Handicapées:

Objectifs généraux

- Composer une agglomération multi-générationnelle à l'échelle des quartiers et une ville de proximité, où le senior sera toujours plus présent et nécessitera des équipements, des services, des logements et des hébergements adaptés.
- Expérimenter des actions innovantes de logement inter-générationnel et de cohabitation des âges dans l'habitat existant.
- Prendre en compte la question de l'accessibilité de la ville, aussi bien de la ville existante que des sites de projet et zones d'aménagement.
- Poursuivre l'équipement du territoire en structures d'accueil et d'hébergements, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées.
- Promouvoir l'adaptation, l'évolutivité et la connectivité des logements afin de répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées.

Contexte

La CUB va devoir faire face à la montée significative du nombre de personnes âgées : +71 % d'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans d'ici 2030. L'ensemble des communes, les centres-villes mais également les secteurs à forte concentration de zones pavillonnaires construites depuis les années 70 sont amenées à connaître un très fort vieillissement de leur population. Les quartiers présentant de fortes aménités urbaines (offre de services, de commerces, de soins, ville de proximité) seront particulièrement attractifs.

Par ailleurs, les nouvelles prescriptions de la loi du 11 février 2005 (dite loi handicap) rendent les collectivités locales responsables de l'égalité des chances et des droits des personnes portant un handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique dans la ville. Elle impose aux communes de plus de 5 000 habitants de se doter d'une commission communale ou intercommunale d'accessibilité.

animation et gouvernance

Articulation / complémentarités à trouver avec d'autres politiques

Prise en compte des objectifs du Schéma gérontologique départemental, du Schéma départemental pour les personnes handicapées et des actions de la Maison Départementale du Handicap.

Mise en œuvre des obligations de la loi handicap du 11 février 2005.

Modalités de travail à développer

Conventionnement avec les opérateurs sociaux.

Mobilisation de fonds européens et fonds privés.

Autres actions à mettre en œuvre

développement durable

Mise en place d'une commission accessibilité communautaire, comprenant un groupe de travail habitat.

Modalités de contribution au développement durable

Renforcement des centralités et rapprochement des services et des réseaux de voisinage.

Attendus en matière de développement durable

Intégration des normes HQE et « HQU » (haute qualité d'usage domestique) : prévention, connexion, sécurisation, ergonomie, etc.

observation et évaluation

Dispositifs à envisager / à créer

Veille sur l'innovation (réalisations architecturales, techniques, domotique, intégration urbaine et sociale, partenariats).

Amélioration de la connaissance des besoins.

Tableau de bord de l'offre nouvelle.

Actions	Attendus et rôle de la CUB
Développer des opérations innovantes et/ou expérimentales pour le logement des personnes âgées et/ou handicapées. Porteur(s) CUB-CHPV Partenariat Conseil général de la Gironde, associations, opérateurs sociaux, CDHLM, communes, autres partenaires financeurs, secteur privé (caisses, fondations, assurances, banques, financeurs de l'économie sociale).	Permettre l'émergence des opérations innovantes. E Rendre possible l'innovation en soutenant les projets d'habitat.
Favoriser la production de logements sociaux adaptés et adaptables. Porteur(s) Conseil général de la Gironde Partenariat CUB-CHPV, opérateurs sociaux, CDHLM, autres partenaires financeurs.	Favoriser l'adaptation de logements locatifs sociaux. E Conditionner une partie des aides au logement social (neuf et réhabilitation) en cohérence avec les critères du conseil général de la Gironde.
Développer des projets d'offre nouvelle spécifique à coût maîtrisé (logements-foyers, EHPAD, foyers d'hébergement et maisons d'accueil). Porteur(s) Communes, CCAS, association, opérateur social ou privé Partenariat CUB-CHPV, Conseil général de la Gironde, associations, opérateurs sociaux, communes, secteur privé (caisses, fondations, assurances, banques, financeurs de l'économie sociale).	Contribuer et anticiper la réponse au besoin d'hébergement. O Établir une programmation. O Instruire et financer des projets au titre des crédits délégués et des fonds propres.
État d'avancement de l'action : I initier E étudier ou calibrer O opératoire, actualiser ou réajuster	
Liens avec les autres thèmes du programme d'actions Production de logements sociaux / politique foncière / parc privé / renouvellement et rénovation du parc social / parcours de l'hébergement à l'autonomie	

2.4 Composition de la Commission

La commission communale se répartit par arrêté du 19/09/2014, de la manière suivante :

Le Maire, Patrick BOBET, Président

7 élus du Conseil Municipal :

- Mme Odile LECLAIRE, Adjointe aux Affaires Sociales, Logement et Accessibilité
- M. Denis QUANCARD, Adjoint Délégué à l'Urbanisme et Voirie
- Melle Emilie MACERON-CAZENAVE, Conseillère Municipale Déléguée aux Déplacements, Espaces Publics
- M. Philippe FARGEON, Conseiller Municipal Délégué aux Sports
- M. Didier BLADOU, Conseiller Municipal Délégué aux Commerces
- M. Alain MARC, Conseiller Municipal délégué aux commissions de Sécurité
- M. Patrick ALVAREZ, Conseiller Municipal

7 agents de la Fonction Publique Territoriale :

- M. Yannick UHEL, Directeur Général des Services
- M. Hervé DUBERNET, Directeur des Services Techniques
- Mme Marie-Pascale VINCENT, Responsable du Pôle Jeunesse
- M. André BORDATO, Adjoint du Directeur des Services Techniques
- M. Dominique NART, Responsable de la Voirie
- M. Pascal LALAGUE, Cellule Sécurité
- Mme Reirha LOUAFI, Secrétariat

4 représentants indépendants :

- **Christiane CAZABONNE-DINIER**

demeurant Résidence Le Parc des Séquoias 74 Avenue de Tivoli – Bât A Entrée 15 33110 LE BOUSCAT

- **M. LACAMBRE**

demeurant 43 rue Rigal, 33110 Le Bouscat

- **Mme CANDELON Josyane,**

demeurant 72 rue Rigal 33110 Le Bouscat

- **Melle LIDUENA**

Demeurant Résidence Godard - 16 rue Edouard Branly - Bât E 6 Entrée 16 – 33110 Le Bouscat

6 représentants des associations :

Pour l'Association des Paralysés de France :

M. LEFEBVRE

demeurant : 30 rue Delacroix – 33200 Bordeaux

Mme TROADEC

demeurant Résidence Didier Daurat Bât E, 384 Av de la Libération – 33110 Le Bouscat

M. CARLIER Philippe

Demeurant Résidence Didier Daurat Bât B 255, 384 Av de la Libération – 33110 Le Bouscat

Pour l'Association des Familles de Handicapés Mentaux - ADAPEI : 39 rue Robert Caumont 33049 Bordeaux

Mme Sylvie BEAUFORT

demeurant : 7 Allée de Toscane – 33460 ARSAC

Pour l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels : 12 rue de Cursol – 33000 Bordeaux

M. GAURRY

demeurant : Résidence Didier Daurat Bât E, 384 Av de la Libération – 33110 Le Bouscat

➤ **2 représentants pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :**
Cité Administrative rue Jules Ferry – 33000 – BORDEAUX

M. TIXIER Alain

M. LAMBERT Bernard

2 représentants de la Société ACCESMETRIE, située 74 rue Georges Bonnac Tour 6, 33000 Bordeaux :

Mme LACOURREGE

M. LEGER

3. Bilan de l'existant dans le Domaine du Cadre Bâti:

Cette partie recense l'état d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des logements du Bouscat.

3.1 – Les Etablissements Recevant du Public (E R P):

La ville du Bouscat a terminé en septembre 2009 l'ensemble de ses diagnostics d'accessibilité obligatoire de 1^{ère} à 5^{ème} Catégorie, représentant un patrimoine de **45 bâtiments** et un montant de **1 900 000 €HT**, hors études complémentaires et coût de main d'œuvre pour la mise en conformité.

En 2011, l'indice moyen d'accessibilité des bâtiments était de 37 %. Il est passé à 50% fin 2013 et 58% aujourd'hui.

Les propositions de priorités annuelles pour les travaux à engager sont réalisées en concertation avec les représentant de la Commission Communale d'Accessibilité en fonction des difficultés rencontrées par les usagers qui lui sont rapportées, de la fréquentation des différents équipements.

En annexe, figure la synthèse de l'évolution par bâtiment du domaine du cadre bâti, réalisée par la société *ACCESMETRIE* au 01/06/2015.

3.2 – Le Logement :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

A cet effet, un courrier a été adressé en janvier 2015 aux principaux bailleurs sociaux représentés sur la commune.

Sur les 7 bailleurs contactés, 4 ont répondu à ce jour. Les 3 autres ont été relancés début juin 2015.

Sur ces 4, seul Gironde habitat ne dispose pas dans son parc de logements accessibles.

- Coligny compte **4** logements accessibles : 4 T1
- Aquitanis compte **90** logements accessibles dont 8 T1, 26 T2, 44 T3 et 12 T4 répartis dans 5 résidences.
- Clairienne compte **121** logements accessibles dont 10 T1, 30 T1 bis, 16 T2, 43 T3, 21 T4 et 1 T5, répartis dans 3 résidences.

Le même recensement est en cours sur les logements privés, à partir des indications fournies dans les permis de construire des 5 dernières années en matière de logements accessibles.

Le nombre et la typologie des logements accessibles sont demandés systématiquement dans le cadre des PC de logements collectifs déposés depuis janvier 2015 afin de tenir à jour un listing précis.

4. Bilan de l'existant dans le secteur des transports:

4.1 – Les arrêts de TRAM:

Les stations Tramway sont récentes et répondent aux principales exigences de la loi et de l'arrêté de voirie auxquelles elles se rapportent (ERP/IOP).

Leur configuration prend en compte la pente des accès aux stations ($\leq 5\%$), les cheminements piétons ($\geq 1.40\text{m}$), la bande d'éveil et de vigilance présente sur la longueur du quai de station.

Les informations y sont données de manière visuelle et sonore,.....

Les stations tramway sont globalement accessibles.
Des descriptions sur l'information des voyageurs, la sécurisation du cheminement et la prise en compte du contraste visuel nécessitent d'être améliorés.

 - Ligne de Tramway : La ligne C dessert le Sud Est au niveau des allées de Boutaut avec la station "Mairie du Bouscat"

4.2 – Les arrêts des BUS:

Tous les autobus renouvelés sont systématiquement équipés de palettes rétractables, avec des emplacements réservés à l'intérieur des bus offrant des services spécifiques à la portée des personnes en fauteuil roulant. Bordeaux Métropole poursuit ainsi son engagement de rendre le réseau Tbc totalement accessible pour 2015.

Actuellement, près d'une **quarantaine de lignes sont équipées à 100% d'autobus accessibles.**

Ces autobus sont signalés par un logo spécial en façade du bus.

Pour monter dans l'autobus

L'accès s'effectue grâce à une palette rétractable située au niveau de la deuxième porte, qu'il s'agisse de véhicules standards ou articulés.

Un bouton extérieur d'ouverture de porte est situé à proximité de celle-ci.

A l'intérieur de l'autobus

Un espace spécifique est réservé pour accueillir une personne en fauteuil roulant. Des places sont également réservées aux personnes à mobilité réduite. Merci de faciliter l'accès à ces espaces, et de laisser votre place à toute personne présentant des difficultés à la station debout!

Pour demander l'arrêt

A l'intérieur de l'autobus, l'emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant est équipé d'un bouton de demande d'arrêt permettant d'alerter directement le conducteur.

Les lignes de bus entièrement accessibles qui ont des arrêts sur le Bouscat au 1^{er} janvier 2015 sont les lignes:

Lianes 5 Villenave Piscine de Chambery <> Eysines centre ou Le Taillan la Boétie (1 bus sur 2)

Un itinéraire simple avec tracé unique qui dessert Villenave d'Ornon, Eysines, Le Taillan-Médoc, et crée un lien direct avec Gambetta et Victoire.

Connexions Tram : A : Palais de Justice - **B :** Victoire, Gambetta - **C :** Jardin Public

Lianes 6 Palais de Justice <> Blanquefort Caychac-Bourg Principale desserte de Blanquefort et du centre de Bruges avec reprise de la desserte de l'avenue de la Libération au Bouscat, et création d'un lien direct Gambetta/ Palais de Justice.

Connexions Tram : A : Palais de Justice - **B :** Gambetta - **C :** Jardin Public

Lianes 9 Gare Saint -Jean <> Bordeaux Brandenburg

Desserte des boulevards en liaison avec la Gare Saint Jean **Connexions Tram : A :** Stade Chaban Delmas - **B :** Barrière St Genès, Brandenburg - **C :** Gare St-Jean, Place Ravezies

Ligne 29

Bordeaux Quinconces <> Eysines Lycée Péguy ou Blanquefort Ecoparc

Desserte de la clinique J. Viar, liaison gare de Blanquefort, Ecoparc.

Connexions Tram : B et C Quinconces



Ligne 33

Bordeaux Les Aubiers <> Mérignac Soleil

- Ligne périphérique entre les boulevards et la rocade mettant en liaison Bordeaux Lac, Le Bouscat, Caudéran Centre et Mérignac Centre.
- Accès vers le centre commercial de Mérignac Soleil

Connexions Tram: A: Lycées de Mérignac - C: Les Aubiers

Citéis 46 Le Bouscat Hôpital Suburbain / Bordeaux cours du Médoc Relie les différents quartiers du Bouscat, Ravezies et les quais. (Via les Ecus, le collège Ausone, Ravezies et le cours du Médoc)

Connexions Tram: B :Cours du Médoc- C: Place Ravezies



Ligne 72 Bordeaux Martinique <> Eysines Centre

Liaison entre Eysines centre et les différents quartiers de la commune, liaison Eysines le Vigean à Barrière du Médoc. **Connexion Tram : C :** Camille Godard



Ligne 73 Bordeaux Les Aubiers <> Bruges Villaboïs / Zone de fret / Camping International

Les Aubiers, Cimetière Nord, Villaboïs, Zone de fret, Camping international . **Connexion Tram : C :** Les Aubiers

L'ensemble des lignes ainsi que leurs arrêts peuvent être consultés à partir du lien:

<http://plandynamique.infotbc.com/?id=accessible>

4.3 – Le MOBIBUS:



Mobibus, le service dédié au transport de voyageurs à mobilité réduite.

Le service Mobibus, en complément du réseau Tbc, participe quotidiennement à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Mobibus, service de Transport à la demande dessert les 28 communes de Bordeaux Métropole 364 jours par an.

4.4 – Les transports Organisés par le Conseil Général:

Le Système d'Information Voyageurs transgironde.fr

Il est destiné à tous pour **fluidifier les trajets et simplifier le quotidien**. Il **calcule votre trajet**. Il prend en compte les horaires et les lignes régulières de **tous les transports publics du département** : le Réseau TransGironde, les bacs maritimes, les services de transports de proximité de toutes les communes, y compris les réseaux Tbc, Baïa et Libus, services JetBus, et TER Aquitaine.

En renseignant vos adresses de départ et d'arrivée, vous êtes renseigné à la carte sur votre parcours, sur sa durée et son coût.

Le site transgironde.fr vous propose un **itinéraire complet en incluant les trajets piéton**. Vous pourrez choisir le plus rapide ou celui comportant le moins de changements. Il ne vous reste qu'à imprimer les étapes de votre trajet ainsi que sa carte détaillée.

La plupart des transports proposés par le système d'information voyageurs sont des lignes régulières, accessibles immédiatement et sans réservation. Afin de satisfaire le plus grand nombre, TransGironde propose également des trajets à la demande, mis en place à partir d'un seul voyageur. Ils sont signalés sur le site par un pictogramme qui vous invite à réserver votre transport par téléphone.

* Les services à la demande sur les lignes du réseau

Sur le réseau TransGironde, certains horaires circulent « **à la demande** », ce qui signifie qu'ils ne sont déclenchés que si au moins un usager en fait la demande.

Comment ça marche ?

Pour déclencher le service, il vous suffit d'effectuer une **réservation téléphonique**, au plus tard la veille de votre déplacement, avant 18 h auprès du Service Information Voyageurs au **0974 500 033** et le vendredi avant 18h pour un départ le lundi.

Lors de cet appel, vous indiquerez l'**horaire** et le **point d'arrêt** choisis dans la fiche horaire.

5. Bilan de l'existant dans le domaine de la voirie:

En annexe figure le Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des espaces publics. (PAVE).

L'ensemble des document du PAVE est Consultable aux services techniques et urbanisme de la Mairie du Bouscat.

5.1 – Places de stationnement réservées:

Le recensement des emplacements réservés au stationnement des Personnes à Mobilité Réduite permet de comptabiliser 85 places de stationnement réparties comme suit:

PLACE PMR SUR LE BOUSCAT

NOM DES VOIES	NUMEROS
Rue RIGAL	12
Rue RIGAL	43
Rue RIGAL	47
Rue Condorcet	3
Rue Abel	9
Rue Abel	13
Rue Gabriel Peri	21
Rue Branly au droit de l'école	entrée J-Jaures
Avenue Aristide Briand	Face 121
Avenue Jules Guesde	178
Avenue Jules Guesde	24
Rue Théophile Gautier	6
Avenue Gauthier Lagardère	10
Rue Lamothe	2
Rue Hoche	38
Rue Hoche	6
Rue Baudin	face rue Samazeuil (2 places)
Rue Henri Barbusse	23
Impasse Pompière	RPA Mieux Vivre
Rue Pompière	1
Rue Henri Grossard	61
Rue Jean Brouillon	29
Rue Georges Lafont	Ecole Centre II
Rue Bertrand Hauret 2 places	Face 13
Place Bertrand Hauret	
Avenue De Tivoli	205
Rue Bourbaki	42
Rue Marceau	Face 88
Rue Amiral Courbet	49 et 55
Avenue Robert Schuman	Face 115
Avenue Robert Schuman	Face 129
Avenue de La Libération	170
Avenue de La	220

Libération	
Cours Louis Blanc	Face 2
Place Gambetta 2 places	Mairie
Rue Formigé	face au 37
Rue Formigé	au droit du magasin Carrefour City
Avenue Léon Blum	86
Rue des Ecus	15
Rue Ferdinand De Lesseps	entrée SBUC
Rue Descarte	Face 20
Rue Camille Maumey	Face 9
Rue Buscaillet	Face 14
Rue Raymond Lavigne	Face 48
Rue Raymond Lavigne	Face 70
Rue Raymond Lavigne	78
Rue Kennedy	Face 70
Avenue Leo Lagrange	4
Rue Max Dormoy	face N°22
Rue Max Dormoy	face N°2
Rue Pasteur	N°34
Rue Laharpe	92
Rue Laharpe	37
Rue Laharpe	22
Avenue d'Eysines	17
Avenue d'Eysines	53
Amiral Courbet	49
Avenue Général Leclerc	24
Centre ville	4 places
parking J. Ferry	3 places
parking Formigé	4 places
parking Dennerie	2 places
parking Denis	3 places
parking des Ecus	8 places
Anatole France	face au 107
Anatole France	18
Sadi Carnot	35

Les places sont également géo localisées et accessibles via le site internet de la Commune.

6. Perspectives:

6-1 Les futures orientations du PLU Communautaire:

Le PLU actuel en cours de révision prévoit à partir de 2016, la mise en œuvre d'actions selon les modalités suivantes:

1.3. Agir face aux besoins liés au vieillissement et au handicap

1.3.1. Objectifs

Le vieillissement de la population et la nécessité de bien vieillir a plusieurs conséquences sur le phénomène urbain et les besoins en logement :

- la population vieillissante ne dispose plus des mêmes moyens (physiques, financiers) pour entretenir un bien ou pour vivre dans une maison individuelle qui a été construite plusieurs décennies auparavant pour répondre à une famille en cours de constitution ; elle peut être amenée à rechercher un bien plus petit, moins onéreux et à proximité de commerces, services, moyens de transport, dans une ville où le quartier conjugue l'échelle de proximité ;
- la perte progressive d'autonomie nécessite une adaptation du logement et de ses abords, ainsi que le développement d'aides permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible ;
- le besoin d'offre spécifique, même si l'entrée en structure est de plus en plus tardive, ne ralentira pas du fait de l'entrée dans le grand âge des personnes issues des classes d'âges du baby-boom.

1.3.2. Principes d'action

Bordeaux Métropole mène une politique de soutien à l'adaptation du logement privé, qui est une des priorités du PIG métropolitain, par l'abondement de droit commun.

Les bailleurs sociaux mettent en place une politique de soutien à l'adaptation des logements locatifs publics (label Aquitanis, Domofrance, Logévie, etc.).

Bordeaux Métropole encourage le développement d'une production de logements locatifs conventionnés adaptée à l'accueil des personnes et ménages âgés s'appuyant sur trois principes :

- un fléchage des attributions pour la population âgée ;
- une réflexion sur l'insertion sociale et urbaine de l'opération (services, commerces, desserte) ;
- une mise en réseau avec les CCAS et professionnels œuvrant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

Les bailleurs doivent veiller à favoriser les mutations dans le parc social pour offrir aux personnes âgées, au sein du même quartier, un logement accessible et mieux adapté en termes de typologie, ce qui permettra concomitamment la libération de logements familiaux.

En outre, pour que la personne vieillissante ne devienne pas captive de son logement adapté dans un environnement hostile et mal conçu, il convient de penser à des aménagements des espaces publics et privés adaptés et de développer du mobilier urbain adapté à une autonomie réduite : éviter les obstacles, permettre la possibilité de faire des haltes sur les trajets, aménager des lieux de rencontre, etc. (cf. Programme d'orientations et d'actions mobilités).

1.3.3. Modalités de mise en œuvre

La réalisation de cet objectif relève de l'ensemble des actions des chapitres 2 et 3 et s'appuie plus précisément sur :

- un partenariat avec les collectivités, opérateurs publics et privés du logement, caisses de retraite, associations concernées, etc. ;
- une programmation concertée avec bailleurs et communes ;
- la délégation des aides à la pierre ;
- la stratégie foncière de l'agglomération ;
- une politique coordonnée de peuplement (cf. action § 1.8) ;
- le développement d'actions inter-générationnelles, comme le dispositif régional Un Deux Toit ;
- une politique d'aménagements durables adaptée ;
- une attention particulière aux mutations des secteurs pavillonnaires.

1.3.4. Déclinaison spatiale

Les déclinaisons communales du POA (cf. partie 5) précisent les besoins locaux.

De manière générale, il convient de développer une offre de petits logements accessibles, dans le parc locatif social notamment, dans les communes ayant un profil résidentiel et familial marqué, les rendant inaccessibles à des personnes vieillissantes aux faibles ressources et/ou à la mobilité réduite.

Une répartition équilibrée de l'offre doit être recherchée, dans un souci d'éviter une offre trop conséquente dans certains secteurs au détriment d'autres moins dotés. Toutefois, l'ensemble de ces logements et/ou hébergements doit se situer à proximité des services, des centralités et des transports en commun.

1.3.5. Déclinaison financière et partenariale

L'estimation financière de cette action est comprise dans les actions des chapitres 2 et 3.

La mise en œuvre de cette action repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat, et, notamment, de partenariats avec le Conseil général de la Gironde, les CCAS, les opérateurs publics et privés, les associations concernées, les caisses de retraite, les professionnels agissant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, etc...

6.2 Communication

Site Internet de la Ville du Bouscat

Le site Internet de la ville du Bouscat est en cours de refonte.

Sa prochaine version sera conçue « accessible », au sens de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité numérique, qui impose aux sites internet publics de respecter certains critères techniques, en particulier, leur consultation à travers les outils mis à disposition des déficients visuels : moteurs de synthèse vocale et claviers adaptés.

En effet, l'article 47 de cette loi énonce : « *Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées* ».

Le site de la Ville du Bouscat répondra à ces exigences d'accessibilité pour personnes handicapées en respectant les normes du W3C , et le [référentiel général d'accessibilité pour les administrations](#) (RGAA) élaboré par la [direction générale de la modernisation de l'État](#) (DGME).

7. Annexes:

7.1 Synthèse de l'évolution du % d'accessibilité des bâtiments communaux:

ACCESSIBILITE / PETITS TRAVAUX 4ème TRIMESTRE 2014 (repérage des éléments vitrés, remplacement des paillassons, etc)

 Etablissements faisant l'objet des travaux du 4ème trimestre

Sites	Accessibilité à l'origine	Accessibilité au 9/10/2014 (établissements + voirie)	Accessibilité au 31/12/2014 si la totalité des tx prévus sont réalisés
1- Eglise Sainte Clothilde	24%	35%	43%
10 - Maternelle Ermitage	41%	51%	60%
11 - Ecole Primaire Lafon Féline	40%	51%	56%
13 - Maternelle Lafon Féline	34%	57%	62%
14 - Centre omnisport Jean Martial	20%	28%	28%
15 - Crèche Chenille Verte	39%	61%	61%
16 - Maternelle La Providence	50%	64%	65%
17 - Crèche et RAM La Providence	48%	73%	78%
18 - CLSH des Ecus	45%	45%	48%
19 - Bibliothèque pour enfants	23%	40%	41%
2 - Salle de sport des Ecus	40%	45%	52%
20 - Bibliothèque de prêt (adultes)	37%	84%	84%
21 - CCAS	49%	100%	100%
22 - Pavillon	17%	17%	24%
24 - Association des familles bouscataises	24%	24%	24%
25 - Centre administratif (commissariat et impôts)	11%	72%	73%
26 - Crèche Trotte Menu (Résidence du Champs de course)	66%	66%	66%
27 - Locaux associatifs du champ de course	99%	100%	100%
28 - Cimetière	25%	64%	64%
29 - Appartement d'accueil des Pèlerins	16%	26%	26%
3 - Stade des Ecus	45%	48%	54%
30 - Crèche mosaïque	67%	74%	81%
31 - Halte garderie et crèche familiale mosaïque	70%	75%	94%
32 - Croix Rouge et Locaux associatifs	31%	49%	53%
33 - Ecole de musique	41%	88%	96%
34 - Maternelle Centre	38%	62%	77%
35 - Mairie	43%	59%	70%
36 - Maison de quartier	24%	29%	38%
37 - Parc de l'Ermitage - Local bouliste	27%	28%	28%
38 - Parc de l'Ermitage - Salle de spectacle	28%	47%	60%
39 - RPA la Bérangère	46%	59%	63%
4 - Stade Jean Jaurès	37%	82%	82%
40 - RPA Mieux Vivre	31%	38%	44%
41 - Salle Didier Daurat	34%	54%	54%
42 - Technowest	16%	24%	24%
43 - Stade Jean Deycard	21%	54%	54%
44 - Parc de la Chêneraie	28%	71%	71%
45 - Parc de l'Ermitage	26%	30%	30%
46 - Parc Marceau	43%	43%	43%
5.1 - Ecole primaire du centre 1	38%	64%	74%
5.2 - Ecole primaire du centre 2	27%	61%	64%
6 - Groupe scolaire Jean Jaurès	71%	79%	79%
7 - Piscine	16%	44%	48%
8 - Gymnase de la Filolie	41%	69%	76%
9 - Centre de loisirs de la Chêneraie - Salles du Carré	40%	61%	66%

Moyenne	Moyenne	Moyenne
37%	56%	60%